



Mairie de TEULAT
2, route des Côteaux
81500 TEULAT

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

Ouverture de la séance à 19h30

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Sabine MOUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mars 2023

Désignation d'un secrétaire de séance : Florian MAILLY

Appel/vérification du quorum : le quorum est réuni

Nombre de Conseillers en exercice : 10	
Présents : 6	MAIRE : Mme MOUSSON Sabine ADJOINTS : Mme AÏT-CHADI Sylvie, Mme RABIS-BOUYSSOU Martine CONSEILLERS MUNICIPAUX : M. GARRIC Gilles, M. MAILLY Florian, Mme MARCHÉ Marie-Odile
Absents : 4	Mme BOYER-BRESSOLLES Monique, M. DESPOSITO Antony, M. JULIÉ Bruno, M. JALABERT Louis
Procuration : 0	

Vote du compte-rendu du dernier conseil municipal du 2 février 2023 : adopté à l'unanimité

Point unique à l'ordre du jour : PROJET D'AUTOROUTE A69 VERFEIL-CASTRES : DEMANDE DE LA MAIRIE DE TEULAT DU MAINTIEN DANS LE DOMAINE PUBLIC DES DEVIATIONS DE SOUAL ET PUYLAURENS ET DE LEUR GRATUITE D'USAGE

Considérant que :

- les déviations de Soual et Puylaurens sont intégrées au projet autoroutier A69,
- ces déviations, qui ont été financées sur fonds publics avec l'argent du contribuable et à usage gratuit ce jour, deviendront demain payantes pour le contribuable au profit du concessionnaire, et qu'il s'agit à ce titre d'une véritable spoliation du bien public pour le compte d'intérêts privés,

- l'itinéraire de substitution pour l'usager de la RN126 qui n'empruntera pas l'autoroute et donc ne pourra utiliser les déviations pour contourner Soual et Puylaurens, impose de repasser par les centres village,
- l'itinéraire de substitution augmentera jusqu'à plus de 20 mn le trajet de l'usager de la RN126 sur un trajet Castres-Toulouse par rapport à la situation actuelle,
- les déviations étant en service depuis 2000 pour Soual et 2007 pour Puylaurens, l'itinéraire de substitution est un retour en arrière de 22 ans au droit de Soual, et 16 ans au droit de Puylaurens sur les conditions de déplacements des usagers de la RN126,
- l'itinéraire de substitution est incompatible avec les arrêtés communaux de Soual et Puylaurens interdisant les traversées de ces villages par les poids lourds,
- l'interdiction de la traversée des poids lourds dans Puylaurens et Soual impose de créer un barreau routier supplémentaire de délestage sur Puylaurens et génère un report de trafic de poids lourds qui n'emprunteront pas l'autoroute sur les axes D84 et D85 non dimensionnés pour cela,
- la commission d'enquête publique préalable à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de mars 2017 a jugé l'itinéraire de substitution comme étant une « régression inacceptable » pour les usagers de la RN126 et le cadre de vie des centres village,
- l'accès aux déviations dans le cadre du projet autoroutier ne se fait que par un seul échangeur sur chaque déviation, interdisant toute possibilité d'utiliser une déviation pour contourner un seul village (si l'on entre sur l'A69 par l'échangeur de Puylaurens, on ne peut sortir qu'à Soual et inversement),
- le principe des barrières de péage freeflow (flux libre) retenu sur le projet A69 permet d'isoler chaque déviation par un échangeur à chaque extrémité, et de maintenir les déviations dans le domaine public en réglant tous les problèmes cités précédemment,
- le projet A69 a fait l'objet d'un aménagement au droit de Verfeil pour que la déviation de Verfeil soit maintenue dans le domaine public et à usage gratuit,

le conseil municipal demande à ce que le projet A69 et le contrat de concession entre l'Etat et la société ATOSCA soient revus pour que les déviations de Soual et Puylaurens soient maintenues dans le domaine public et à usage gratuit à l'instar de la déviation de Verfeil, dès la mise en service du projet.

Sabine MOUSSON rappelle le contexte et donne des informations sur l'actualité du projet d'A69. Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h40.

Le Maire, Sabine MOUSSON



Le secrétaire de séance, Florian MAILLY